

N/REF : 12/05/2026 22H24 C:000039 I:02393
V/REF : AC/C35184
V/Email reçu le Mardi 12/05/2026 à 22H24

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. GG7
IMMEUBLE : LE GEORGES 7 -GG7
9, RUE BUFERON
.
35000 RENNES

Rennes, le 02 Juin 2026

Référence Marché: 024054-PBS-003
LOCALISATION : 9 RUE BUFERON - M DIALLO ABDOUL 07 80 64 10 38
ETAGE 1 - PORTE 12
MOTIF : RECHERCHE DE FUITE SALLE DE BAIN (JOINTS SILICONES HS)
VÉRIFICATION TUYAUX SOUS CHAUDIERE
Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 29/05
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RÉFECTION JOINT D'ÉTANCHÉITÉ SILICONE RECEVEUR DE DOUCHE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 01/06/26 A 13H32 RSTEPHANT@AIGUILLON.COM

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritux (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL007-Ff RFE simple EF-EC/Chauf.=<2h PP	1	102,92	102,92
2,00	PBL045-FP.joint sil.s/évier/lav./vasq/ml	1	30,87	61,74
TOTAL H.T.				164,66
T.V.A. a 10,00%				16,46
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>181,12</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.